

## ZODIAC AEROSPACE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 708 658,24 €  
Siège social : 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir  
729 800 821 RCS Versailles

### État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 14 janvier 2016 et du 19 janvier 2017

#### Autorisations de rachat et d'annulation d'actions propres

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant maximum autorisé au 31 août 2017	Utilisation au 31 août 2017
Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions. <sup>(1)</sup> .	19 janvier 2017  (6 <sup>ème</sup> résolution)	19 juillet 2018  (18 mois) <sup>(1)</sup>	Rachat d'un nombre d'actions tel que le nombre d'actions détenues par la Société ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital.  Montant maximal de 300 millions d'euros.	Mouvements de l'exercice <sup>(2)</sup> :  - achat : 0 - vente : 0
Autorisation à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions.	19 janvier 2017  (14 <sup>ème</sup> résolution)	19 juillet 2018  (18 mois) <sup>(1)</sup>	Annulation dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.	Actions annulées sur l'exercice : 0

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 janvier 2018 de renouveler cette autorisation conformément aux projets de texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

(2) Hors contrat de liquidité.

## Délégations en vue d'augmenter le capital

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant maximum de l'émission autorisé, en nominal	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 août 2017
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital.	19 janvier 2017 (15 <sup>ème</sup> résolution)	19 mars 2019 (26 mois) <sup>(1)</sup>	2 500 000 € <sup>(1) (2) (3)</sup>	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes.	19 janvier 2017 (16 <sup>ème</sup> résolution)	19 mars 2019 (26 mois) <sup>(1)</sup>	Dans la limite du montant global des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de leur incorporation.	-	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre au public.	19 janvier 2017 (17 <sup>ème</sup> résolution)	19 mars 2019 (26 mois) <sup>(1)</sup>	1 200 000 € <sup>(1) (2) (3)</sup>	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre par placement privé.	19 janvier 2017 (18 <sup>ème</sup> résolution)	19 mars 2019 (26 mois) <sup>(1)</sup>	1 200 000 € <sup>(1) (2) (3)</sup>  (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes de la 15 <sup>ème</sup> résolution).	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 15 <sup>ème</sup> , 17 <sup>ème</sup> et/ou 18 <sup>ème</sup> résolutions précédemment visées.	19 janvier 2017 (19 <sup>ème</sup> résolution)	19 mars 2019 (26 mois) <sup>(1)</sup>	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée. <sup>(1)(2)(3) (4)</sup>	Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	19 janvier 2017 (20 <sup>ème</sup> résolution)	19 mars 2019 (26 mois) <sup>(1)</sup>	1 200 000 € <sup>(1) (2) (3)</sup>	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature.	19 janvier 2017 (21 <sup>ème</sup> résolution)	19 mars 2019 (26 mois) <sup>(1)</sup>	Dans la limite de 10 % du capital social <sup>(1) (2) (3)</sup>	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.	19 janvier 2017 (22 <sup>ème</sup> résolution)	19 mars 2019 (26 mois) <sup>(1)</sup>	300 000 €	Prix d'émission ne pouvant être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.	Néant

- (1) Étant également rappelé que le montant nominal de la totalité des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital ainsi émises ne pourra excéder 300 000 000 d'euros, plafond commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée aux termes des, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions.
- (2) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions, ne pourra excéder le plafond nominal global de 2 500 000 euros visé à la 15<sup>ème</sup> résolution.
- (3) Étant également rappelé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées au titre de la 19<sup>ème</sup> résolution s'imputera, dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, sur le montant prévu dans la 17<sup>ème</sup> résolution.

**État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 14 janvier 2016**

**Autorisations en vue d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe**

Nature	Date de l'autorisation	Echéance/durée	Montant maximum autorisé	Modalité de détermination du prix d'exercice des options et/ou d'émission	Utilisation au 31 août 2017
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe	14 janvier 2016 (17 <sup>ème</sup> résolution)	14 mars 2018 (26 mois) <sup>(1)</sup>	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,6 % du capital, soit 0,3 % par plan annuel <sup>(2)</sup>	-	1 470 541

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 janvier 2018 de renouveler cette autorisation conformément aux projets de texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

(2) Il est précisé qu'à l'intérieur de ces plafonds et sous-plafonds, le nombre total des actions, attribuées gratuitement à des mandataires sociaux, ne pourra pas représenter plus de 0,17 % du capital de la Société, soit 0,085 % par plan annuel.

\*\*\*\*\*